

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 17 OCT. 2016

portant nomination de l'examineur spécialisé des concours externes pour l'accès au corps de technicien(nes) d'art de classe normale, métiers du textile, spécialités « artiste licier » et « rentrayeur en tapisserie » du ministère de la culture et de la communication, organisés au titre de l'année 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 modifié fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2016 autorisant, au titre de l'année 2016, l'ouverture de deux concours externes et d'un concours interne pour le recrutement dans le corps de technicien(ne)s d'art de classe normale du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Françoise RIVAUX, professeur d'arts appliqués, école nationale supérieure des arts appliqués et des métiers d'art (ENSAAMA) d'Olivier de Serres, est nommée en qualité d'examinatrice spécialisée pour les concours externes de technicien(ne) d'art de classe normale, métiers du textile, spécialités « artiste licier » et « rentrayeur en tapisserie » du ministère de la culture et de la communication, organisés au titre de l'année 2016.

Article 2

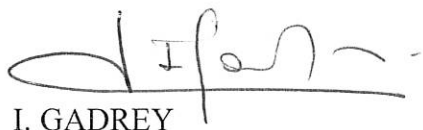
Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **17 OCT. 2016**

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY